

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de D. DE SAEGER
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 80/10
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.2230 /s.497
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue d'Ophem, 33, 35, 37. Rénovation de la façade avant et du pignon latéral.
(Dossier traité par : I. Tratsaert)

En réponse à votre lettre du 28 février 2011 sous référence, réceptionnée le 4 mars, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée en sa séance du 23 mars 2010, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble situé dans la zone de protection de l'ancienne morgue et poste de police de la Ville de Bruxelles, dus à Ernest Van Acker (1896-97) et classés comme monument par arrêté du 03/04/2003.

La demande porte sur la rénovation de la façade avant ainsi que le réenduisage et l'isolation de la façade pignon latérale.

1. Façade avant

Actuellement, la façade avant est recouverte d'un enduit imitant des plaquettes jaunes au niveau des étages et d'un carrelage jaune au niveau d'une partie du rez-de-chaussée. La façade est sale et l'enduit simili-plaquettes est abîmé et usé par endroit : le fond gris transparaît.

Le projet prévoit d'enlever le carrelage jaune du rez-de-chaussée afin de remettre à nu la pierre bleue d'origine. Il est également prévu de repeindre en couleur blanc-beige pierre de France, l'enduit simili-plaquettes des étages.

La Commission souscrit à l'intervention prévue au rez-de-chaussée. En ce qui concerne les étages, elle encourage, plutôt qu'une simple peinture, le réenduisage de la façade de manière à lui rendre un aspect lisse. Elle estime, en effet, que le relief simili-plaquette est peu adapté à ce type d'immeuble et qu'une façade plane serait nettement préférable. Dans ce cadre, il faudra veiller à ce que le raccord entre la pierre bleue du rez-de-chaussée et l'enduit des étages soit correct.

Elle souscrit à l'application d'une peinture de teinte pierre de France sur ce nouvel enduit de lissage.

2. Façade pignon latérale

Le pignon latéral est en briques rouges apparentes excepté la partie allant du rez-de-chaussée jusqu'au 1^{er} étage qui est peinte en blanc.

Le projet prévoit de rendre une unité à ce mur en y appliquant une peinture uniforme de couleur pierre de France sur la totalité après avoir préalablement recouvert le pignon d'un enduit sur isolant pour augmenter la performance énergétique du bâtiment.

La Commission est favorable à l'unification du traitement de ce mur d'autant qu'elle permettra d'avoir une meilleure perception visuelle de l'annexe de la morgue classée dont le toit se détache actuellement sur deux fond de couleur différente (brique non peinte au-dessus et brique peintes en blanc en dessous).

Bien qu'elle ne soit pas opposée à la teinte pierre de France proposée, **la Commission conseille de peindre le pignon latéral dans une teinte un peu plus foncée que la façade avant afin de conserver une hiérarchie logique entre ces deux façades et de conserver plus d'importance à la façade avant.**

La Commission souligne également **qu'une attention particulière doit être apportée au raccord du nouvel enduit avec les éléments voisins : la façade avant et le petit bâtiment classé en contrebas. Afin d'éviter tout problème de raccord avec ceux-ci tant visuellement que matériellement, elle demande d'arrêter l'enduit à 50 cm au-dessus de l'intersection entre le pignon et l'annexe classée et, d'autre part, de respecter un retrait d'une quinzaine de cm (l'équivalent d'une brique) par rapport à la façade à rue.**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

A. de SAN
Présidente f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sybille Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans